DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA BAUME 74430

Séance du 10 septembre 2020

Date: 10/09/2020

Numéro: 2020/09/01

L'an deux mille vingt et le 10 septembre 2020 à 20 heures 15

le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUME, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : MENOUD Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 11

Date de convocation du Conseil municipal: 1er septembre 2020

Présents: POLLIEN Frédéric, COFFY Serge, MAUVAIS Joël, GROS Jean-Claude., LOISON ISNARD Nicole., BOINNARD André., ANDRE Guillaume, VOISIN Lydie, GRANDJEAN DURAND Gaëlle, PASCUAL Bruno

Objet: PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire propose de remettre à jour la délibération du 16 février 2018 ayant pour objet « Participation pour raccordement à l'assainissement collectif », d'y apporter des informations complémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 11 septembre 2020 :

- Construction existante justifiant d'un ancien système d'assainissement (fosse septique) contrôlé avant tout travaux par la mairie

700 € par logement

- Création de logement dans une construction existante raccordée

1 500 € par logement

- -Construction d'une chambre d'hôte complémentaire au logement
- 160 € par chambre
- Construction d'un logement indépendant de moins de 20 m2

500 € par logement

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Jean-François MENOUD



POCUMENT CALCELANTORME

BOCUMENT CALCELANTORME